



## Délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2022

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 01

Votants : 14

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
28 octobre 2022

L'an deux mil vingt deux, le sept novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Christian PETRINI.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET et Florence RIUS.

Absents : Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

### **2022-58 Délibération relative à la modification du tableau des effectifs, création, modification et suppression de postes**

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

Une erreur s'est glissée dans la précédente délibération 2022-48 prise lors du conseil municipal du 19 septembre 2022. Il convient donc de retirer la délibération prise précédemment et la remplacer par celle qui suit.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le tableau des effectifs de la commune,

**VU** les délibérations de création, suppression, modifications de poste prises précédemment,

**VU** la délibération 2022-48 du 19 septembre 2022 relative à la modification du tableau des emplois,

Il s'avère que certaines corrections sont à apporter afin de mettre à jour le tableau des emplois.

Deux postes d'adjoint administratif à temps complet ont été pourvus en visant la même délibération. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour régulariser cette situation de fait.

D'autre part, le tableau des emplois indique un temps horaire pour un poste d'adjoint technique, qui ne correspond pas aux heures nécessaires pour cette mission. Il convient donc de régulariser cette

situation de fait et ainsi diminuer ce temps de travail de 30h30 à 28h43.

En plus de cette régularisation, il est demandé au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de deux ATSEM :

- augmentation de trente minutes par jour pour le poste d'ATSEM principale 1ère classe, afin de prendre en compte le temps de garderie périscolaire du soir. Cette personne termine à 18h30 (et non 18h00). Ce temps de travail étant annualisé (sur 36 semaines), cela représente une augmentation de 11 heures supplémentaires sur l'année. Le poste sera modifié de 31h39 à 31h53 soit 31,88h/35<sup>ème</sup> ;
- augmentation de quarante-cinq minutes par jour pour le poste d'ATSEM principale 1ère classe, afin de prendre en compte le temps de garderie périscolaire du soir. Cette personne termine à 18h15 (et non 17h45). Ce temps de travail étant annualisé (sur 36 semaines), cela représente une augmentation de 31 heures supplémentaires sur l'année. Le poste sera modifié de 29h08 à 29h47 soit 29,79h/35<sup>ème</sup>.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **DE RETIRER** la délibération 2022-48 du 19 septembre 2022 relative à la modification du tableau des emplois,
- **DE CREER** un poste d'adjoint administratif à temps complet,
- **DE MODIFIER** le poste d'adjoint technique à temps non complet de 30h30 pour le passer à 28h43, soit 28,72h/35<sup>ème</sup>,
- **DE MODIFIER** le poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 31h39 pour le passer à 31h53, soit 31,88h/35<sup>ème</sup>,
- **DE MODIFIER** le poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 29h08 pour le passer à 29h47, soit 29,79h/35<sup>ème</sup>.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Chani PETIT

